

Chers copropriétaires, chers voisins,

Nous sommes conscients que la récente réception de nos appels de charges du premier trimestre a pu susciter des interrogations et des préoccupations au sein de la communauté des copropriétaires. Nous tenons à vous rappeler que chaque dépense a été attentivement examinée avant d'être soumise à vos votes lors de l'AG de La Muette en novembre 2023. Comme vous le savez, nous œuvrons activement à éviter toute dépense superflue et à maintenir une stabilité financière équitable pour nous tous.

Pour ce qui est de la Muette, la principale raison de l'augmentation découle de la nécessité de gérer la vétusté et l'entretien de notre Résidence qui approche bientôt les soixante années d'existence.

Ainsi, depuis 2022, une priorité a été donnée à la réfection (par groupes) de balcons dits "fuyards" (faisant apparaître des infiltrations menaçant la pérennité des constructions).

Par ailleurs, comme vous avez dû le constater lors de l'AG, nous supportons cette année les suppléments de financement du changement de motorisations d'ascenseurs ainsi que de la réfection des allées (canalisations enterrées et revêtements). Ces mesures devaient être prises afin de préserver la sécurité de chacun et maintenir la valeur de nos biens communs. La hausse de nos charges secondaires sont majoritairement liées à ces deux chantiers. Le chantier de réfection des allées se poursuivra dans les années qui viennent.

Enfin, nous avons, cette semaine, pris part à un audit des bâtiments, visant à détecter les signes précurseurs de futurs problèmes ou désordres tels que des infiltrations, des problèmes de sécurité ou des défauts structurels. Le rapport exhaustif de cet audit sera repris très prochainement dans le PPT (plan pluriannuel de travaux, cf. AG)) qui sera produit cette année conformément à la loi "Climat et Résilience" du 24 août 2021 et nous donnera une vue claire des chantiers à prévoir.

Nous vous rappelons que vous pouvez signaler tout désordre constaté dans les parties privatives ou communes à nos intendants Mr et Mme Karsenti. Que ce soit une température inférieure à 19°C dans votre salon (conforme: baies balcons en place), des traces d'infiltration, des fissures, ou tout autre problème, vos observations sont consignées dans le cahier de doléances, document vérifié de manière hebdomadaire par le syndic, et systématiquement suivi d'actions.

En conclusion, la préservation de la qualité de vie au sein de notre résidence est une responsabilité collective. Votre engagement actif et votre participation sont essentiels pour assurer la durabilité de notre communauté. Notre équipe bénévole a à cœur de vous représenter, nous demeurons à votre disposition pour toute question ou préoccupation, n'hésitez pas à nous contacter.

Nous comptons sur votre compréhension et votre coopération.

Votre Conseil Secondaire.